

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 29 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf Janvier, le Conseil Municipal de la Commune d'AUBAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil sous la Présidence de Madame DUPUY Valène, Maire.

Secrétaire de séance : Mme BURGEVIN Vanessa.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Ayant donné pouvoir : 2

Votants : 14

Présents : Mme DUPUY Valène, M. GENEAU Philippe, M. DESCAMP Jean-Marie, Mme BURGEVIN Vanessa, Mme COUSIN Elisa, M. CHANET Jean-Pierre, M. GALINAT Arthur, Mme BON Amélie, Mme RODRIGUES Marine, Mme CHANQUOY Véronique, M. BODIN Jean-Michel, M. BENOITON Olivier.

Absents / Excusés : Mme LE DIGABEL Laëtitia, M. TRIGNOL François, Mme DELTEIL Stéphanie.

Procurations : M. TRIGNOL François donne pourvoir à Mme DUPUY Valène, Mme. BON Amélie donne pourvoir à Mme BURGEVIN Vanessa.

Délibération n° 2024-009

Objet : Travaux d'éclairage public - « Dépose du foyer 055 - route du chose – armoire 587 »

La commune de AUBAS, adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public.

Aujourd'hui, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires concernant :

« Remplacement foyer 055 - route du chose – armoire 587 »

L'ensemble de l'opération est estimé à **1710,49 € TTC**.

Il convient de solliciter l'accord du conseil municipal sur le projet proposé par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

S'agissant de travaux « Renouvellement suite à impossibilité de dépannage » et en application du règlement d'intervention adopté le **14 Décembre 2022**, la participation de la commune s'élève à 65,00% de la dépense HT, soit un montant estimé à **926,52 € HT**. (Cf. courrier envoi dossier)

Après contrôle des travaux, un décompte des sommes dues sera adressé par le SDE 24.

La dépense sera inscrite au budget de la commune.

Il vous est proposé d'autoriser Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **vote à 9 voix Pour et 4 abstentions**

Et

- **Approuve** le dossier qui lui est présenté,
- **Demande** au SDE 24 de réaliser les travaux le plus tôt possible,
- **S'engage** à inscrire cette dépense au budget de la commune,
- **S'engage** à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne les sommes dues à réception du décompte définitif des travaux et du titre de recette,
- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Je soussignée, Valène DUPUY, maire
Certifie le caractère exécutoire du présent document.
Publié le 05 / 02 / 2024
Notifié le 29 / 01 / 2024

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire
Valène DUPUY

